

Team Airsoft Corse 2019-2020

Règlement intérieur

Fair Play, honnêteté, dépassement de soi, et bonne humeur !!!

Article 1 :

Aucun écart ne sera toléré ! Il n'y a pas de place dans cette association pour l'élitisme, pour la discrimination, pour l'incivilité.

Si vous rejoignez cette association c'est que vous avez pleinement conscience que l'airsoft est un jeu et un loisir, pas un exutoire pour votre colère personnelle. Ainsi le fair play, honnêteté et la bienveillance sont de mise.

Les règles suivantes pourront être adaptées en fonction des parties et des consignes de l'organisateur, mais toujours dans le respect du fair-play et du bon sens :

- L'Airsoft est basé sur le fair-play et sur un bon état d'esprit de la part des joueurs. Ainsi, chaque joueur s'engage, lorsqu'il participe à une partie, à annoncer distinctement qu'il a été touché par une bille, le cas échéant, et à sortir du terrain au plus vite en signifiant clairement aux autres joueurs son élimination en criant "OUT". Cela s'applique également lorsque l'on est touché par un joueur de la même équipe.
 - Lorsqu'un joueur est touché, il n'a plus le droit de parler et il doit revenir en zone neutre en gardant au moins une main en l'air, la réplique tenue de manière non agressive, en bandoulière ou canon vers le sol ou vers le ciel, et le sélecteur en position sécurité.
 - Avant de pénétrer en zone neutre, chaque joueur doit se rendre dans la zone de tir, retirer le chargeur de toutes les répliques qu'il transporte, puis tirer plusieurs fois jusqu'à que toutes ses répliques tirent à vide. Il enclenche alors la sécurité et peut ensuite entrer dans la zone neutre sans chargeur engagé dans ses répliques.
 - Le joueur touché garde ses lunettes pendant toute la durée du jeu, même dans la zone neutre.
 - Un joueur touché peut décider de sa propre initiative, ou suite à la demande de l'un de ses coéquipiers proche de l'endroit où il a été touché, de laisser sa réplique à disposition, ainsi que du matériel de jeu, afin d'aider son équipe. Dans ce cas le joueur touché devra laisser sa réplique et son matériel à l'endroit précis où il a été touché.
 - Le respect de chacun s'impose même lorsqu'on a été éliminé de manière outrageante, ou par un coéquipier, ou à une distance réduite de manière accidentelle. De la même manière, si vous êtes responsable d'une telle élimination, pensez à présenter vos excuses auprès du joueur touché.

Article 2 :

L'accès au terrain n'est autorisé qu'aux membres de l'association, aux joueurs qui s'acquittent du droit d'accès. Il est toléré qu'un accompagnateur non joueur puisse être invité de façon ponctuelle, mais il est nécessaire de prévenir préalablement.

Article 3 :

Il existe deux modes d'adhésion à l'association :

- Adhésion simple : fixée à 30 euros pour la saison 2019 – 2020. Cette adhésion donne un droit d'accès au(x) terrain(s) de l'association toute l'année uniquement pendant les séances fixées par l'association. Un accès aux répliques de prêts de base de l'association (si disponible bien sûr) gratuitement (hors rechargement en bille complémentaire).
- Adhésion Equipe : fixée à 50 euros pour la saison 2019 – 2020. Cette adhésion comprend toute les modalités de l'adhésion simple, mais donne la possibilité à l'adhérent de rejoindre une team de l'association et/ou de créé une team. Toutefois il sera demander à cette personne de s'équiper des tenues et équipement de l'association (liste disponible auprès du président). Il est ainsi conseillé aux nouveaux adhérents de commencer par une adhésion simple, de s'équiper puis de passer à une adhésion équipe.
La création d'une équipe sera soumis à délibération de l'association. L'acceptation au sein d'une équipe dépend de l'équipe.

Article 4 :

Il n'y a pas de limite de puissance officielle pour le moment au sein de l'association. Mais nous comptons sur l'intelligence des adhérents. On n'engage pas à la même distance pour une puissance plus grande.

Les limites seront fixées pour l'instant au cas par cas.

Les contrôles chrony ne peuvent être refuser si demander par l'association, et uniquement avec des billes de l'association.

Seule restriction pas d'engagement en dessous de 5m avec une réplique supérieure à un joule.
Les tirs à la tête sont autorisé mais a n'utiliser quand il n'y a pas d'autre possibilités.

PAS DE TIR A LA LIBANAISE !

Article 5 :

L'association publie sur son facebook régulièrement les activités qu'elle propose.

Le rythme d'ouverture est d'un dimanche sur deux. Il peut y avoir des extra et des modifications ponctuelles.

Il est demander aux adhérents de ne pas utiliser les installations de l'association en dehors des jours d'ouvertures.

Article 6 :

Les déchets divers devront être ramassés et ramenés afin de laisser le site tel que trouvé.
Pour cela les responsables de l'association devront prévoir systématiquement des sacs

poubelles.

Il est demandé aux joueurs de ne pas endommager le terrain et ses installations.

Le matériel de l'association appartient à la communauté, il est donc indispensable d'en prendre soin. De même le matériel d'autrui doit être respecté.

L'utilisation de billes biodégradables est obligatoire. Une tolérance est faite pour les répliques de snipers qui ne tirent qu'en coup par coup et qui nécessitent des billes particulières, dues à leur précision et leur masse, billes qui n'existent pas forcément en biodégradable.

Article 7 :

Nous demandons aux joueurs (adhérent ou non) de venir en tenue correct pour le jeu. De bonnes chaussures, un pantalon, un haut manche longue. Pas de tong et t-shirt. Une tenue négligée peut interdire l'accès au terrain. Le port de protection oculaire est obligatoire répondant à la norme EN166B ou EN166A (inscrit sur la protection).

Article 8 :

L'accueil des mineurs n'est pas encore prévu par l'association nous en sommes désolés.

Contact : team.airsoft.corse@gmail.com

Secrétaire : 0651061460

Pages facebook : Team Airsoft Corse

